

# Les Premiers grands crus du vignoble vaudois

***Les Premiers grands crus (PGC) participent à faire valoir les vins du domaine comme produit d'appel et contribuent à l'effort collectif promotionnel du vin vaudois.***



Les Appellations d'origine contrôlée (AOC) et les Grands crus ont fait leur preuve et satisfont pour une grande part aux besoins du marché. Il n'en reste pas moins que ces deux mentions sont appelées à évoluer, compte tenu des faiblesses réglementaires que d'aucuns leur reprochent.

Après les millésimes encavés et commercialisés de 2011 à 2014, il convient de reconnaître que le haut niveau de qualité et la notoriété des Premiers grands crus (PGC) n'ont pas déçu jusqu'aux plus exigeants des sommeliers des grandes tables vaudoises! Ils font donc leur chemin et participent significativement à la renommée des grands vins vaudois, en particulier des Chasselas pour les raisons suivantes:

- les qualités organoleptiques sont de haute tenue et sans défaut (les critères de sélection à la dégustation pratiquée par l'analyse sensorielle du label *Terravin* ne sont pas étrangers à cette réussite).
- la grande tenue dans le temps et l'expression des arômes positifs de vieillissement convainquent.
- ils sont désormais clairement désignés comme vins au réel potentiel de garde.

Pour l'amateur et le connaisseur de vin, le PGC représente la nouvelle valeur du vin vaudois. Le consommateur ne peut regretter que les éléments suivants:

- Il n'y a - pour l'instant - que du vin blanc sur le marché, les crus rouges peinent à se développer.
- La promotion de cette mention relevant d'un budget maintenu modeste par la CIVV, seuls les spécialistes en parlent entre eux.

Du point de vue des producteurs réticents, le PGC entraîne les critiques et les *[contre-arguments]* suivants:

- 1) Les exigences à la vigne sont élevées.  
*[Oui, pour des raisons d'exigences qualitatives éprouvées, le rendement est limité].*
- 2) Les tâches administratives annuelles sont (trop) contraignantes.  
*[Pour des questions de crédibilité face au consommateur, des pièces justificatives annuelles sont à fournir. Pour les exploitants qui souhaitent de l'aide pour le remplissage des dossiers et respecter les délais imposés, des solutions existent pour déléguer (tout ou partie) le travail administratif ; renseignez-vous au secrétariat 058 796 33 67]*

3) La question du prix de vente minimal (prix de la bouteille) imposé divise le milieu vitivinicole vaudois.

*[En effet, on ne peut légiférer sur le prix de vente du vin. Plus grave, un prix minimum imposé par la branche relève d'un accord sur les prix condamnable au sens du droit de la concurrence<sup>1</sup>,*

*Nous sommes au début de l'histoire des PGC et tous leurs producteurs suivent l'objectif d'augmenter les prix. A terme, les PGC devraient tirer les prix de tout le vin vaudois vers le haut].*

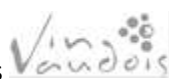
Au vu des contre-arguments développés plus haut, n'hésitez donc plus à vous intéresser au Premier grand cru pour le(s) vin(s) qui fait(font) toute la renommée de votre domaine.

Les inscriptions sont ouvertes chaque année mais **l'inscription formelle doit être déposée avant le 15 novembre** avant l'année de la première récolte annoncée en PGC ! Pour cela, il suffit d'écrire à la commission pour montrer votre intention. Le dossier technique de base peut être préparé dans la foulée, et l'échantillonnage du vin concerné pour les millésimes de la dernière décennie suivra.

Les éléments détaillés du dossier et de l'échantillonnage de vins figurent dans l'art. 5 de la directive téléchargeable sur [fvv-vd.ch](http://fvv-vd.ch) > espace des crus > Les Premiers grands crus > devenir producteur PGC [Cliquer sur le lien ...](#)

Une communication de la

**COMMISSION DES PREMIERS GRANDS CRUS** des



Direction générale de l'agriculture, de la viticulture  
et des affaires vétérinaires (DGAV)

Avenue de Marcelin 29

Case postale

1110 Morges

Tél. : 021 316 60 49

e-mail : [info.cpgc@vd.ch](mailto:info.cpgc@vd.ch)

Internet : [fvv-vd.ch](http://fvv-vd.ch) > [espace des crus](#) > [Premier grand cru](#)

Paudex, le 15 mars 2021

---

<sup>1</sup> Conformité au droit de la concurrence. Guide pratique à l'usage des PME par Hubert O. Gilliéron et Denis Cherpillod ISBN : 978-2940087-29-7, janvier 2014.